

## **TEMOIGNAGE DE RIVERAINS SUR LES NUISANCES VECUES SUITE A LA CONSTRUCTION DE METHANISERE A APPRIEU**

*Témoignage recueilli le 21/12/2020*

### **ODEURS :**

Les odeurs sont les mêmes qu'une exploitation classique et diffusent la plupart du temps à 100/200 mètres de l'usine, après cela dépend aussi du vent.

Il y a cependant des vraies nuisances olfactives lorsque l'intrant est un intrant qui n'est pas agricole, par exemple des déchets d'abattoirs ou des produits très méthanisants et donc très malodorants beaucoup plus loin.

Vu que les exploitants peuvent tout à fait modifier le type d'intrants quand ils le souhaitent même s'ils affirment qu'il n'y aura que des intrants agricoles pour l'instant, ils pourront tout à fait changer d'avis plus tard selon le remplissage de leur usine.

### **Exemple ci-dessous :**

<https://www.leparisien.fr/oise-60/oise-l-usine-de-methanisation-mise-en-demeure-apres-les-odeurs-nauseabondes-08-09-2020-8380806.php>

### **TRANSPORT :**

Le transport comprend l'acheminement des matières entrantes et sortantes mais aussi le digestat liquide etc ...

Les tracteurs font 200 chevaux et 2m50 de large ce n'est pas facile pour la circulation routière.

Il y a des périodes très chargées en circulation et cela a bien modifié la circulation sur cette route.

C'est très désagréable pour les riverains.

### **LES EQUIPEMENTS :**

*« On a été roulés dans la farine » !*

Visiblement les équipements ne sont pas les mêmes que ceux annoncés au collectif :

Equipements spécifiques pour le digestat liquide qui sort : ce sont d'énormes citernes de 20000 litres.

### **PROPRETE :**

Site tenu propre à Apprieu, tout goudronné en bitume, cependant en Ardèche c'était mal tenu avec des fuites de lisier, ça dépend donc des exploitants.

### **LUMIERE :**

L'usine diffuse un éclairage lumineux assez intense très tard le soir qui gêne les riverains qui ont l'usine en visuel.

*« C'est très très éclairé ».*

La société d'exploitation qui se veut écologique dépense énormément d'énergie en lumière la nuit.

### **ECRAN VISUEL :**

La société avait indiqué que des haies seraient plantées or il n'y a rien de fait donc il n'y a pas de barrage visuel.

### **AVENANTS AU PERMIS DE CONSTRUIRE :**

Dès que les exploitants ont eu leur permis d'exploiter ils ont ajouté deux avenants au permis de construire et ont donc rajouté des constructions au site sans que les riverains puissent dire quoi que ce soit...

### **FUMIER :**

L'argument que les agriculteurs ne répandront plus leur fumier est faux.

### **BRUIT :**

Le bruit des pompes qui tournent est entendu par les maisons qui sont à 400 mètres au moins même la nuit. Le bruit va certainement plus loin.

### **STOCKAGE :**

Les stockages ne sont pas entièrement couverts contrairement à ce qui avait été promis par l'exploitant.

### **COMITE DE VIGILANCE :**

Une fois le permis accordé l'exploitant a refusé la mise en place d'un comité de vigilance qui puisse examiner les intrants.